

Cinquième moyen: le Tribunal a interprété de manière erronée l'article 5, paragraphe 1, l'article 5, paragraphe 2, et l'article 5, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne ainsi que l'article 12 et l'article 81, paragraphe 2, du règlement n° 726/2004.

- (¹) Règlement (CE) n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, établissant des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance en ce qui concerne les médicaments à usage humain et à usage vétérinaire, et instituant une Agence européenne des médicaments (JO 2004, L 136, p. 1).

Ordonnance du président de la Cour du 7 novembre 2019 (demande de décision préjudicielle du Vestre Landsret — Danemark) — BEI ApS / Skatteministeriet

(Affaire C-682/16) (¹)

(2020/C 137/58)

Langue de procédure: le danois

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

- (¹) JO C 70 du 06.03.2017

Ordonnance du président de la neuvième chambre de la Cour du 21 novembre 2019 (demande de décision préjudicielle du Consiglio di Stato — Italie) — Sicilville Srl / Comune di Brescia, en présence de: Consorzio Stabile A.L.P.I. s.c.a.r.l.

(Affaire C-324/18) (¹)

(2020/C 137/59)

Langue de procédure: l'italien

Le président de la neuvième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

- (¹) JO C 285 du 13.08.2018

Ordonnance du président de la Cour du 3 décembre 2019 (demande de décision préjudicielle du Sąd Najwyższy — Pologne) — BP / Uniparts SARM

(Affaire C-668/18) (¹)

(2020/C 137/60)

Langue de procédure: le polonais

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

- (¹) JO C 44 du 04.02.2019
-